

Malakoff, le 17 juin 2025

COLAM ENTREPRENDRE  
25, rue d'Astorg  
75008 PARIS

Objet : Acquisition de l'ensemble immobilier sis 5 avenue Jules Ferry à Malakoff (92)

Monsieur,

Par courrier en date du 27 mai 2025, je vous ai informé du souhait de la ville de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée H n°180, sise 5 avenue Jules Ferry à Malakoff (92), appartenant à la SONEPAR, moyennant un prix prévisionnel plafond de 8,5 millions d'euros, sous réserve de l'accord du conseil municipal. Le 6 juin dernier, vous m'avez confirmé que votre conseil d'administration avait approuvé cette acquisition, à la condition que le montant des études géotechniques et pollution susceptibles de réduire le prix ne dépasse pas 10% du prix soit 850 000 euros et que le dossier soit présenté au prochain conseil municipal.

Toutefois, au regard du calendrier des instances municipales et de l'incertitude du résultat des diagnostics et chiffrages des éventuels travaux géotechniques et de dépollution à réaliser, un projet de promesse convenant aux deux parties n'a malheureusement pas pu être établi dans les temps. Ainsi, le dossier ne pourra pas être présenté au conseil municipal du 25 juin.

Cependant, je réitère par la présente le vif intérêt de la ville pour acquérir cette emprise. Les diagnostics et chiffrages attendus devant vous parvenir fin juin/début juillet, je vous propose ainsi de présenter au prochain conseil municipal, prévu en octobre, la signature de l'acte définitif, avec un prix fixé comme convenu préalablement, à savoir un montant plafond de 8,5 millions d'euros, duquel seront déduits les coûts des travaux géotechniques et de dépollution qui auront été défini. Le bien, libre de toute occupation au moment de la vente, serait alors acquis par la ville en l'état, avec la fourniture, par vos soins, d'un diagnostic amiante complémentaire et d'un état parasitaire actualisé négatif. Dès que cette proposition aura recueilli l'assentiment de votre conseil d'administration, nos services et conseils pourront reprendre la rédaction du projet d'acte à annexer à la délibération.

Dans l'attente d'un retour positif de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Maire de Malakoff,  
  
Jacqueline BELHOMME

